

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lausanne, le 1^{er} juillet 2026

15 millions pour renforcer la prévention incendie dans le canton
Depuis le 1^{er} juin, de nouvelles aides financières pour la prévention incendie sont disponibles. Doté d'un budget de 15 millions de francs sur trois ans, un programme pilote validé par le Conseil d'Etat vise à soutenir des mesures concrètes, telles que des détecteurs de fumée, armoires pour batterie, poignées de portes de secours, caméras thermiques ou sondes à fourrages. Il s'adresse notamment aux propriétaires et locataires, aux entreprises, aux agriculteurs et aux exploitants.

L'ECA lance un nouveau programme d'aides financières destiné à soutenir les mesures de prévention incendie dans les bâtiments. Doté d'une enveloppe de 15 millions de francs sur trois ans sur le budget de l'ECA, ce dispositif vise à encourager les propriétaires, les locataires et les exploitants à renforcer la sécurité incendie de leurs biens et à mieux protéger les personnes.

« L'objectif du dispositif est double : sensibiliser la population aux enjeux de la sécurité incendie et faciliter financièrement la réalisation de mesures préventives, explique Florian Widmer, directeur de la division prévention au sein de l'ECA. En réduisant les obstacles financiers, nous souhaitons favoriser l'adoption de bonnes pratiques et améliorer durablement la sécurité des bâtiments et de leurs occupants. »

Entrées en vigueur le 1er juin dernier, sur décision du Conseil d'Etat, ces nouvelles aides financières s'inscrivent dans une volonté de renforcer la prévention incendie à l'échelle de l'ensemble du parc bâti vaudois. Elles permettront de soutenir la mise en œuvre de mesures concrètes visant à réduire les risques d'incendie et leurs conséquences avec une participation de l'ECA jusqu'à 80% des coûts.

« Ces nouvelles aides financières répondent à une ambition simple : permettre au plus grand nombre d'agir concrètement pour améliorer la sécurité incendie de leur bâtiment. La prévention est un investissement qui protège les personnes, les biens et, à terme, l'ensemble de la collectivité », souligne Elise Bodin, responsable du service promotion et développement prévention.

Ce programme pilote intervient dans un contexte marqué par l'évolution des exigences en matière de sécurité incendie. Il accompagne notamment l'entrée en vigueur prochaine des nouvelles prescriptions de protection incendie qui précisent les rôles de chacun et renforcent la responsabilité des propriétaires en matière de sécurité. Il s'inscrit dans la continuité des enseignements tirés du drame de Crans-Montana ayant mis en évidence l'importance de la prévention et de l'anticipation des risques. Pour Vassilis Venizelos, Conseiller d'Etat et Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité, « la tragédie de Crans-Montana nous rappelle à quel point les mesures de prévention sont essentielles pour protéger la population. Le Conseil d'Etat en a fait une priorité et cette mesure de l'ECA participe au renforcement collectif de la sécurité grâce à des encouragements individuels ».

« Au-delà du soutien financier, nous souhaitons encourager une véritable culture de la prévention incendie. Chacun peut contribuer à réduire les risques grâce à des mesures souvent simples mais efficaces », relève Stéphane Farrugia, responsable service prévention incendie.

Une campagne d'information accompagnera le lancement du programme. Des actions de communication seront déployées sur le terrain, sur internet et sur les réseaux sociaux afin d'informer les publics concernés des possibilités de soutien offertes. Les aides sont disponibles dès à présent. Les modalités de participation, ainsi que les critères d'éligibilité sont détaillés sur le site internet dédié.

COMMUNIQUE DE PRESSE

Plus d'informations : <https://www.eca-vaud.ch/participations-financieres/aides-financiere-incendie/>

Renseignements supplémentaires :

ECA Vaud : Rafael Stuker, responsable service communication, +41 58 721 22 22